

**L'association souhaite à l'avenir communiquer uniquement par messagerie.
Merci de nous envoyer un mail en précisant vos Nom, Prénom et N° de bouée.
Envoyer votre mail à l'adresse : plaisanciers.gouesnach@gmail.com**

Compte rendu Assemblée générale du 7 janvier 2017

-=-=-

16 H 30 – 45 adhérents participent à la 16 ème assemblée générale de l'Association des Plaisanciers de Gouesnac'h (APG). Le quorum est atteint – 45 présents pour 88 adhérents – il ne sera pas nécessaire de compter les pouvoirs.

Au nom du bureau, le président Michel Cosquer présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle et remercie Monsieur le Maire de Gouesnac'h de sa présence.

En début de séance, une note d'informations a été distribuée à chaque adhérent. Elle résume le coût de fonctionnement de l'association et notamment le coût de la mutualisation de l'entretien des 93 mouillages.

En effet, il a été voté en 2016 la mutualisation du contrôle et de l'entretien des mouillages.

Il est acquis qu'une ligne de mouillage a une durée de vie de 3 ans et que le coût de la remise en état est de ± 300 euros. Donc une cotisation supplémentaire de 100 € (mouillage à évitage) et 80 € (mouillage en embossage) par année et par adhérent couvre le coût total des 93 maintenances (88 adhérents + 5 mouillages association qui ferment les embossages).

17 H 00 – Sébastien Legeay, scaphandrier à Plomeur, auquel nous avons confié les contrôles et la maintenance des 93 mouillages est présent à la réunion. Il répond à chacun des adhérents, explique le comment du pourquoi (le degré d'usure d'une chaîne est mesuré au pied à coulisse – une chaîne de 14 mm réduite à 10 mm est considérée hors service et doit être remplacée). Sébastien Legeay garantit les mouillages contrôlés ou maintenus par ses soins.

17 H 30 – Rapport financier présenté par Jacqueline Bégora – trésorière de l'APG -

Il apparaît un solde de gestion de 8 613,22 € (somme thésaurisée depuis 1999, 20 % supérieure à la redevance administrative annuelle). Il est décidé du versement de 300 € à la SNSM.

17 h 45 – 4 nettoyages de la cale de Pors-Keraign sont votés à la quasi-unanimité. En effet les adhérents de Pors-Gwen protestent. Ils ne bénéficient pas de cette cale. Par contre, les plaisanciers de la rive droite à Plomelin accèdent par Pors-Keraign, occupent les places de stationnement, utilisent la cale et ne cotisent pas (c'est le côté bigouden de l'Odet!!!).

Sérieusement, 4 nettoyages – les 26, 27 et 28 avril/mai/juin/juillet - vont coûter 15,00 € pour chaque adhérent de Gouesnac'h. De plus, il paraît que la vase de l'anse de Penfoul à Bénodet va être rejetée dans l'Odet, alors 4 nettoyages de cale ne seront pas superflus.

18 H 00 – Election du bureau -

Suite à la démission de Muriel Dubos qui a repris une entreprise aux Halles de Quimper, le poste de secrétaire est vacant. Un appel à candidature est lancé.

Grand vide spatio-temporel !!! y-a-t 'il quelqu'un ?

Un adhérent fait enfin savoir qu'il est intéressé. Depuis l'AG 3 autres candidats se sont manifestés.

Leurs candidatures seront soumises au vote lors de la prochaine réunion de bureau.

18 H 30 – Fin de l'assemblée générale et rassemblement autour d'un buffet campagnard.

Compte rendu Réunion du bureau du 14 Février 2017 à 18h

1- Election des membres du bureau

Président : Michel Cosquer cosquer.michel@wanadoo.fr

Responsable plan d'eau : Loïc Pauchet : loic.pauchet@club-internet.fr

Adjoint plan d'eau : Claude Louarn louarn.claude@orange.fr

Trésorière : Jacqueline Begora c.begora@yahoo.fr

Trésorier adjoint Jean Claude Blanchard : blanchard.jeanclaudio@orange.fr

Secrétaire, Responsable informatique : Mathieu Henry Lagarrigue mhl@kerzuel.fr

Secrétaire adjoint Didier André : djrandre@gmail.com

Membres du bureau :

Gérard Rabu, Eric Masson, Francois Douguet, Hubert Caradec

2- Délibérations pendant la réunion :

6 Adhérents ne sont pas à jour de leurs cotisations. Ils seront contactés personnellement.

12 Adhérents n'ont pas réalisés les travaux demandés en 2016, avant la mutualisation des mouillages. Comme évoqué à de multiples reprises et signifié par courrier recommandé, l'association va adresser un courrier de non-conformité du mouillage à leurs assurances respectives.

Le président et le responsable plan d'eau évoque ensuite le cas d'un adhérent dont le mouillage est non conforme. (Mouillage avec un orin). Cet adhérent a été informé verbalement puis par courrier recommandé à deux reprises. Il confirme ne vouloir pas réaliser les travaux. Le président rappelle que l'association est responsable en cas de problèmes lié à ce bateau.

Le bureau décide à l'unanimité d'entamer une procédure.

Il est bon de rappeler que les membres du bureau sont bénévoles et n'ont pas vocation à faire la chasse aux cotisations ou aux mauvais payeurs. D'autre part il sera demandé aux adhérents de mettre en place un virement pour régler la cotisation annuelle.

La première visite du plongeur sur zone est prévue fin Mars, merci de vous rapprocher des responsables plans d'eau si vous avez des observations :

loic.pauchet@club-internet.fr ; louarn.claude@orange.fr

Le bureau décide également de mettre en place des outils pour faciliter la communication.

Envoi par courrier électronique, site web, publication des plans de mouillages, états des travaux, liste d'attente Si vous n'êtes pas équipé, ou réceptif à l'informatique ; c'est l'occasion de parler à votre petite fille ou votre voisin ...

La séance est levée à 20h00

Merci de prendre 30 secondes et de nous envoyer votre mail

plaisanciers.gouesnach@gmail.com